



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



TRIBUNAL DE L'ENTREPRIS.

2 2 JAN. 2019

DU BRABAGTOFFELON

N° d'entreprise : 0455 485 373

Dénomination

(en entier); Clean Power

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue André Dumont 7 à 1435 Mont-Saint-Guibert

Objet de l'acte : Extrait du PV de l'AGE et du PV de CA du 11/01/2019 - Dém°-Nom°

administrateur et nomº adm. délégué

Extrait du PV de l'AGE du 11/01/2019 :

1. DÉMISSION DES ADMINISTRATEURS

L'assemblé générale prend acte de la démission des fonctions d'administrateur/administrateurs déléqués présentée par :

- -Yerna France domiciliée Rue Vivier Hanquet 47 à 1390 Grez-Doiceau
- -Morauw Vincent domicilié Rue Vivier Hanquet 47 à 1390 Grez-Doiceau
- -Viking Management SCRL dont le siège social est sis Rue Vivier Hanguet 47 à 1390 Grez-Doiceau représentée par son représentant permanent Yerna France

Ces démissions prennent cours avec effet immédiat.

L'assemblée générale leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Cette décision est prise à l'unanimité.

2. NOMINATION DES NOUEAUX ADMINISTRATEURS

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs :

- -La SA KIREI dont le siège social est sis rue André Dumont 7 à 1435 Mont-Saint-Guibert et représentée par son représentant permanent Olivier PRIEM
- La S.A.R.L. OUIZ, société de droit français, dont le siège social est sis Rue Parrot 2 à 75012 Paris (France) dont le numéro d'identification est le 478 912 041 RCS Paris, représentée par son représentant permanent, Olivier Priem

Leur mandat prendra cours avec effet immédiat pour une période de 3 années et 6 mois, et prendra donc fin, sauf reconduction, à l'assemblée générale de 2022 qui se tiendra le 1er juin.

Conformément aux statuts, la société est représentée, y compris dans les actes et en justice :

- soit par deux administrateurs
- soit, mais dans les limites de la gestion journalière, par le ou les délégués à cette gestion; qui ne seraient pas administrateurs, agissant ensemble ou séparément.

Le mandat des administrateurs venant d'être nommés est gratuit sauf décision contraire de l'assemblée; générale.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé au Moniteur belge



3. DÉLEGATION DE POUVOIR

L'assemblée décide de donner pouvoir à la SPRL MATPartners sis Place Verte 22 à 5650 Fraire et immatriculée à la BCE sous le n° 0477.841.992 pour procéder à la publication de ces changements aux annexes du Moniteur Belge.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Extralt du PV de CA du 11/01/2019 :

Décision

1. Nomination d'un administrateur délégué :

Le conseil décide de confier la gestion journalière de la société à la SA KIREI dont le siège social est sis rue André Dumont 7 à 1435 Mont-Saint-Guibert et représentée par son représentant permanent Olivier PRIEM.

Toutes les prérogatives en matière de gestion journalière, ainsi que la représentation de la société dans le cadre de sa gestion journalière lui sont de ce fait confiées, conformément aux statuts.

Dans le cadre de la gestion journalière, la société est valablement engagée par la seule signature d'un administrateur déléqué.

Il n'a pas, en cette qualité, à justifier d'une autorisation préalable ou spéciale pour agir.

Cette décision est prise à l'unanimité.

2.Délégation de pouvoir :

Le conseil d'administration décide de donner pouvoir à la SPRL MATPartners sis Place Verte 22 à 5650 Fraire et immatriculée à la BCE sous le n° 0477.841.992 pour procéder à la publication de ces changements aux annexes du Moniteur Belge.

Cette décision est prise à l'unanimité.

KIREI SA

Administrateur délégué

Représentée par son représentant permanent Olivier PRIEM

Annexes: copie du PV de l'AGE et du PV de CA du 11/01/2019

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).